

## La gauche, le tabou et les économies

*L'heure est aux économies. A chaque coup, depuis quelques années, le peuple suisse a confirmé sans équivoque les amputations budgétaires décidées par le Parlement. D'ailleurs, le sens commun n'impose-t-il pas qu'en période difficile, on se serre la ceinture? Le réflexe est si profondément ancré que le parti radical en a fait son programme politique: à suivre le sentiment général, on ne peut être que gagnant dans le court terme. Reste le paradoxe que ceux qui en appellent aujourd'hui à la rigueur financière et aux restrictions de dépenses sont les mêmes qui, hier, acceptaient allègrement des budgets en croissance constante...*

*Sur cette «économite» aiguë se greffe depuis peu l'idée d'une grande redistribution des cartes: entre la Confédération et les cantons d'une part — c'est le projet d'une nouvelle répartition des tâches — entre l'Etat et les particuliers d'autre part. «De l'Etat-providence à l'Etat-pompier», titrions-nous dans DP 582.*

*Après les moyens financiers, ce sont maintenant les compétences qu'il faut retirer à l'Etat paternel, comme le qualifiait déjà Tocqueville. Nous avons commenté la motion Hunziker au plan fédéral (DP 578); la semaine dernière, le Grand Conseil zurichois approuvait une demande analogue au plan cantonal. Ici aussi, la revendication ne manque pas de piquant, venant d'une majorité bourgeoise qui a elle-même cautionné l'inflation législative et réglementaire aujourd'hui dénoncée!*

*Qu'on ne s'y trompe pas: derrière les discours philosophiques — liberté, responsabilité — dont se parent les tenants d'un Etat sobre et discret, il y a d'abord des enjeux qui sont simplement matériels. En période de récession, certaines activités de*

*l'Etat peuvent devenir intéressantes pour le secteur privé et la disparition de contraintes légales — la protection de l'environnement et la défense des consommateurs, par exemple — permettrait de comprimer les coûts de production.*

*Point de philosophie dans l'attitude de l'industrie de la construction qui, souvenez-vous, réclamait au plus fort de la «crise» des commandes publiques et qui, à peine le mauvais cap doublé, bataillait ferme contre de nouveaux impôts.*

*Face à cette situation, la gauche paraît acculée à la défensive. Le simple mot «économies» la fait vibrer d'indignation et l'idée d'un réexamen des tâches de l'Etat lui fait horreur. Dans les deux cas, elle ne perçoit spontanément qu'un démantèlement de l'acquis, qu'une attaque frontale de ce qu'elle aurait obtenu à la force du poignet.*

*Jusqu'à présent, la réponse de la gauche a consisté à mobiliser ses forces pour refuser d'entrer en matière sur ces sujets. Ce faisant, elle a laissé le champ libre à la droite qui peut s'approprier en toute impunité le monopole de la gestion économe et sage de l'Etat.*

*C'est que la gauche, aujourd'hui encore, reste paralysée par un tabou majeur, celui de l'équivalence mythique entre le progrès social, la libération des individus et l'intervention de l'Etat. L'autogestion reste pour elle le sujet d'un discours qui n'influence guère ses attitudes concrètes.*

*Pourtant le débat sur les économies pourrait se révéler un terrain privilégié de «dialogues»: mettre en question les injustices, favoriser des espaces de liberté ne passe pas obligatoirement par une croissance des budgets publics! A l'occasion des difficultés financières actuelles, il est possible de faire la critique des choix politiques et des solutions admises comme valables jusqu'à présent. Prenons l'exemple de l'épuration des eaux, large-*

SUITE ET FIN AU VERSO

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand  
N° 584 19 mars 1981  
Dix-huitième année

Rédacteur responsable:  
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc  
Abonnement  
pour une année: 48 francs

Administration, rédaction:  
1002 Lausanne, case 2612  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:  
Eric Baier  
Rudolf Berner  
Jean-Pierre Bossy  
Jean-Daniel Delley

584

## La gauche, le tabou et les économies

ment développé dans ces colonnes depuis des années. Nous savons que les milliards dépensés dans ce secteur ont surtout profité aux entreprises de travaux publics et bien peu à la protection des eaux. Une loi tâtilonne empêche la réalisation de solutions moins coûteuses et plus efficaces. Dans ce cas, moins de réglementations étouffantes et des économies substantielles seraient signes de progrès. Prenons l'exemple de la santé qui fait également l'objet de notre attention méticuleuse depuis des années.

Des économies, pour la droite, c'est diminuer les subventions sans toucher au système de santé: c'est donc l'assuré qui supportera finalement la cure d'amaigrissement des budgets publics. La gauche s'y oppose avec raison, mais elle s'arrête à mi-chemin: davantage d'argent pour la santé ne signifie pas obligatoirement une meilleure santé en fin

de compte. Peut-on oublier que les deniers publics, avant d'atteindre le patient, subventionnent les médecins, les fabricants d'appareils, les industries chimiques et les pharmaciens?

On pourrait citer de nombreux domaines encore — culture, universités, agriculture, logement — où la manne de l'Etat a fondu lorsqu'elle atteint ses destinations ultimes et légitimes. Parce que des intermédiaires se sont largement servis au passage. Parce que des budgets censés bénéficier à tous ne profitent finalement qu'à un petit nombre de privilégiés. Est-ce faire le jeu de la droite que de dénoncer ces détournements?

Profitant de l'expansion économique, la gauche a pu faire progresser nombre de ses postulats. En situation de pénurie, elle s'accroche à ce qu'elle a obtenu sans voir que les gains passés charrient de nombreuses scories, que les politiques adoptées ne remplissent pas tous les espoirs placés en elles. En refusant de s'engager dans le débat des économies et de proposer ses propres choix, elle permet à la droite de maintenir les privilèges (parfois greffés sur des politiques dites sociales!), tout en aggravant les inégalités.

### CURSUS HONORUM

## Petit juge deviendra grand

Election d'un juge à la suite d'une vacance, lors de la dernière séance du Grand Conseil genevois. En principe, c'est la routine: un seul candidat est présenté, suite aux délibérations d'une commission composée de représentants des partis dont sont membres les magistrats du pouvoir judiciaire (libéral, radical, démo-chrétien et socialiste). De fait, celle-ci entérine un «cursus honorum» gravi à l'ancienneté (alors même qu'une égalisation des traitements des magistrats a été réalisée depuis quelques années afin de réduire ce phénomène de «coulissement» généralisé à chaque vacance, nuisi-

ble à la qualité de l'administration de la justice); de subtils bras de fer n'interviennent en coulisse pour modifier les rapports de force entre les partis qu'à l'occasion des élections générales — tacites d'ordinaire — ou de la création de postes nouveaux.

Le 12 mars, surprise: sont en présence deux candidats, l'un démocrate-chrétien, l'autre socialiste. Au vote, le rapport des forces entre la gauche et la droite se retrouve exactement: le candidat PDC est élu. Pourquoi ce remue-ménage?

### UN POUVOIR CRITIQUÉ

Lorsque la commission judiciaire inter-partis s'est réunie, le représentant du PDC a annoncé son candidat. Les représentants des partis libéral, radical et socialiste font part de leurs réserves et de leur

opposition, compte tenu des insuffisances professionnelles et des problèmes de caractère de l'intéressé, et invitent le PDC à réexaminer la question.

C'est que de plus en plus le pouvoir judiciaire fait l'objet de critiques en raison des qualifications et des aptitudes de certains de ses membres, dans toutes les juridictions et de toute appartenance partisane, d'ailleurs.

### A L'ANCIENNETÉ

En fait, même si son cas n'était pas isolé, le candidat du PDC, dans sa fonction précédente, avait alimenté de manière particulièrement flagrante, par ses frasques, les ragots dont le milieu judiciaire est particulièrement friand... tant qu'on reste entre soi!

### SÉRAIL

## Les malheurs de Pierre Aubert

Pierre Aubert a donc pu enregistrer sans déplaisir que les députés socialistes aux Chambres fédérales lui maintiennent leur confiance.

Le moins qu'on puisse dire est que les éclats de l'«affaire» Aubert n'en suscitent pas moins une certaine gêne, et notamment à voir cet homme nerveux et fragile, cible de la presse et de ses adversaires politiques, être publiquement, en un premier temps, mis en cause par ses coreligionnaires. L'affaire laissera des traces.

On connaît la position un peu marginale du Département politique dans le ménage fédéral: pour l'essentiel, il n'y a pas de politique étrangère suisse, mais surtout des affaires économiques extérieures, confiées à la Division du même nom, dirigée par le ministre Jolles et qui, elle, fait partie du Département de l'économie publique.

En fin de compte, la tentative de moralisation à laquelle voulait se livrer la commission judiciaire inter-partis s'est heurtée au barrage de la corpora-tion: «grosso modo», celle-ci tient, lorsqu'une «promotion» est envisagée, à ce que le «cursus» et la règle de l'ancienneté soient respectés plutôt qu'il soit procédé à une évaluation des qualités et défauts des magistrats, dans l'intérêt de la justice.

D'avantage qu'au principe de Peter, c'est au *Phé-nomène bureaucratique* (éd. du Seuil) du sociolo-gue Michel Crozier qu'il faut se référer pour com-prendre ce choix du confort sur le risque de la sélection. D'autant que — c'est un raisonnement que l'on entend au Palais de Justice — les «mau-vais chevaux» nuisent moins en avançant dans la carrière, car ils passent de fonctions avant tout individuelles (substitut du procureur, juge d'ins-

truction, juge de première instance) à des fonctions collégiales: Cour de justice, Cour de cassation...

### A SIX MOIS DES ÉLECTIONS

Après être encore intervenus directement auprès du PDC (péché d'orgueil du président du parti, l'avo-cat Jean-Philippe Maître? il soutint à bout de bras, lors d'une entrevue, une candidature que l'inté-ressé lui même semblait à deux doigts de retirer), les socialistes ont alors décidé de prendre leurs res-ponsabilités et de présenter leur propre candidat (une avocate déjà juge suppléant, fonction qui n'entre pas dans la filière...) non sans annoncer expressément qu'ils n'entendaient pas par là remettre en cause la répartition politique des sièges au sein du pouvoir judiciaire. Ils croyaient pouvoir compter sur le soutien, ou au moins la neutralité

des partis libéral et radical, qui partageaient leur souci.

Mais le «hic», c'est qu'on est à six mois d'élec-tions cantonales pour lesquelles l'«entente bour-geoise» doit être préservée. Le PDC, qui n'est pas sans griefs à l'égard d'une alliance qui nuit à son identité et ne lui a guère servi (il a perdu un conseil-ler d'Etat et un conseiller national lors des derniers scrutins) a besoin de gages.

Et voilà pourquoi l'entente de la droite s'est res-soudée autour d'un «mouton noir»... quitte à se montrer intransigeante à l'occasion lorsque le mauvais candidat sortira des rangs de la gauche! Inutile de rappeler que le justiciable, lui, n'a pas le choix: les marchandages politiques ayant passé par là, un juge est un juge, un point c'est tout.

Pierre Graber avait tenté de contester le mono-pole de la Division Jolles, mais ces vellétés d'autonomie appartiennent au passé.

Plus grave encore: le chef du Département poli-tique n'est pas seulement exclu pour l'essentiel de l'élaboration de la politique extérieure, mais au surplus son propre département lui échappe, repris en main qu'il est par le ministre Probst, radical d'obédience vorortienne. Cela, les initiés le savent depuis longtemps (cf. DP 561).

L'esclandre provoqué par Helmut Hubacher, le bouillant député bâlois, chef de la délégation socialiste aux Chambres, marque cependant une date importante dans la mesure où on admet tout à coup que l'insuffisance, réelle ou ressen-tie comme telle, d'un magistrat à son poste dans un exécutif n'est plus un tabou.

Aujourd'hui encore, la presse, et à plus forte raison l'opinion publique, sont incapables d'apprécier l'action en profondeur d'un mem-bre du gouvernement fédéral ou d'un Conseil d'Etat, devant se contenter de déclarations d'intention. Pis encore: le magistrat qui réalise

peu s'en sort souvent mieux que les autres, son inaction lui évitant de se faire des ennemis.

Le précédent Aubert peut amener à modifier la manière dont les candidats à l'exécutif sont éva-lués, choisis. On se souvient que les députés socialistes avaient retenu l'actuel chef du Département politique après avoir éliminé Willy Donzé, jugé trop à gauche, René Meylan, consi-déré comme «rétro», et enfin René Felber, pas assez actif. A aucun moment les capacités de gestionnaire des intéressés n'avaient été prises en considération. Et pourtant cette exigence semble s'imposer d'elle-même, en tout cas comme un critère de choix parmi d'autres: le temps n'est plus où les administrations publi-ques «tournaient» toutes seules, sous le con-trôle de fonctionnaires supérieurs blanchis sous le harnais, pendant que le chef du département préparait sa réélection en se répandant dans les dîners en ville et les manifestations couvertes par la presse. Aujourd'hui, les administrations fédérales sont des entreprises complexes qu'il

s'agit de diriger dans un environnement diffi-cile, voire hostile.

De ce point de vue, le Conseil fédéral pose un problème spécifique: les conditions de vie, la course quotidienne y sont telles qu'elles vien-ent à bout des plus résistants; on l'a vu avec Willy Ritschard. Pierre Aubert, comme ses col-lègues, travaille vingt heures par jour, s'ali-mente de sandwiches, dort à peine. Un seul homme relève semble-t-il le défi, hors G.-A. Chevallaz dont la capacité de se multiplier sur tous les fronts est proverbiale: Kurt Furgler, debout à cinq heures du matin et qu'on peut rencontrer parfois, minuit passé, cherchant encore dans les bistrotts de la Ville fédérale des partenaires dignes d'une dernière partie de cartes.

Dieu et la démocratie-chrétienne nous préser-vent d'un gouvernement formé de sept Furgler! Reste à trouver une organisation, des méthodes de travail qui nous assurent un gouvernement dont les membres ne soient pas continuellement à la limite de l'effondrement.

QUI PAIE QUOI

## Taux hypothécaires: bas les masques!

Les discussions engagées en juin 1980 à propos de la hausse des taux hypothécaires décidée par les banques avaient, on s'en souvient, permis de différer les augmentations en automne dernier et au premier mars de cette année. Alors que ces hausses ne sont même pas encore digérées (elles n'apparaîtront du reste dans l'indice des loyers qu'en mai et novembre prochains), un nouveau débat s'ouvre, par la voix des directeurs de banques et des journalistes spécialisés dans la préparation des terrains difficiles. Certains, à l'instar du directeur de la Banque Cantonale Vaudoise, articulent l'énorme pourcentage d'augmentation nécessaire du taux hypothécaire et qui aurait comme effet insupportable un bond de 14% des loyers. D'autres, plus prudents, parlent d'une nouvelle tranche d'un demi pour cent qui devrait, disent-ils, suffire (à rétablir la différence positive entre les intérêts actifs encaissés par les banques et le prix qu'elles paient pour se procurer de l'argent à long terme).

Bref, la Banque Nationale Suisse autorise l'augmentation des intérêts sur les bons de caisse. La situation serait la suivante: les emprunts obligataires ne trouvent plus preneurs à moins de 5 1/2%; les épargnants retirent davantage qu'ils ne mettent de côté. Et les banquiers de se proclamer coincés. Et les propriétaires immobiliers et agricoles de lever les bras au ciel avec de grands gémissements d'impuissance. Les «autres» n'ont donc qu'à payer: les épargnants devraient recevoir une rémunération qui ne compense même pas la dégradation de leur pouvoir d'achat, les locataires et les consommateurs devraient subir la répercussion des hausses du taux hypothécaire.

### DÉPOLITISER... ET QUOI ENCORE?

Il paraît que la solution à la délicieuse spirale décrite ci-dessus résiderait dans la «dépolitisation

des taux d'intérêt hypothécaire». Même si le libéralisme outrancier et l'anti-étatisme sommaire semblent présentement faire recette, on ne voit pas bien comment ôter sa signification politique à l'intérêt hypothécaire dans un pays où cette forme d'endettement atteint 150 milliards de francs, soit le montant sans doute record au monde d'environ Fr. 24 000.— par habitant, et où le 70% des ménages habite un logement qui ne lui appartient pas. Soyons sérieux! Inutile de dissimuler qu'une aug-

mentation du taux hypothécaire d'un demi pour cent fait faire à elle seule un bond de plus 4% à l'indice suisse des prix à la consommation; qu'on nous dise dès lors comment l'autorité pourrait se désintéresser du sujet...

La solution, si solution il y a, passe par la réponse à quelques questions.

● Pourquoi les locataires doivent-ils admettre

### GUIDE

## En cas de hausse...

«Guide du locataire»: plus qu'un guide, c'est une bible que vient de publier la Fédération romande des locataires sous ce titre laconique. En fait, tout y est, soigneusement et clairement classé. A la fois tout à fait accessible pour le simple pékin qui cherche une documentation pratique pour son cas particulier, et supérieurement documenté à l'intention

des spécialistes (références innombrables et jurisprudences les plus récentes), cet ouvrage concocté par un groupe de juristes et de praticiens romands fera date, instrument de travail qui doit permettre à tout un chacun de prendre lui-même son destin de locataire en main...

Puisque nous en sommes à parler de «taux hypothécaire», voici ce que nous trouvons à la page 145 de cette précieuse somme:

**3.2.4 La hausse des intérêts hypothécaires** revêt une importance particulière.

En effet, si le taux augmente, comme ce fut le cas jusqu'en 1976 et comme cela se produit depuis le printemps 1980, ce n'est pas seulement le montant du rendement maximum admissible des fonds propres qui augmente (voir 2.3), mais encore et surtout les charges réelles du propriétaire.

### Exemple

L'immeuble est grevé d'une hypothèque en 1<sup>er</sup> rang de Fr. 500 000.— et d'une hypothèque en second rang de Fr. 100 000.—. Lorsque le taux passe de 4 1/2 % à 5 % pour le 1<sup>er</sup> rang et de 5 1/2 % à 6 % pour le second, la charge du propriétaire passe de Fr. 28 000.— (Fr. 22 500.— + Fr. 5 500.—) à Fr. 31 000.— (Fr. 25 000.— + Fr. 6 000.—) soit une hausse des coûts de Fr. 3 000.—.

Compte tenu du fait que, par le passé, les propriétaires ont eu nettement tendance à procéder à des augmentations exagérées en fonction de la hausse du taux hypothécaire, le Conseil fédéral a fixé une limite, qu'il peut réviser, à ne pas dépasser en cas de hausse des taux. Il s'agit de l'art. 9, al. 2 OASL: «Une augmentation du taux de l'intérêt hypothécaire de 1/4 % donne droit, en règle générale, à une hausse de loyer de 3 1/2 % au plus.» Ce pourcentage — qui tient compte de l'influence de l'intérêt hypothécaire sur les charges et sur le rendement admissible des fonds propres — constitue un **maximum à ne pas dépasser** (ACJ S.I. Rue Liotard F c/Dessouslavy du 20 mai 1976 = Comm. 5, N° 7, p. 13).

qu'une augmentation d'1/4% du taux hypothécaire entraîne automatiquement une hausse de 3 1/2% des loyers alors que les baisses successives de ce taux entre décembre 1975 (1%) et juillet 1979 (4%) n'ont pas été répercutées dans la même proportion — loin de là?

- Les locataires ont-ils vraiment intérêt à s'accrocher aux dispositions de l'ordonnance du 10 juillet 1972 de l'Arrêté fédéral instituant des mesures contre les abus dans le secteur locatif et particulièrement à son article 9 concernant les hausses de coûts?

- A quoi servent effectivement les quelque 10 à 12 milliards de crédit hypothécaire accordés chaque année; puisque le rythme ralenti depuis des années de production de logements n'explique de toute évidence pas l'augmentation de l'endettement hypothécaire, celui-ci ne servirait-il pas au financement de placements plus rémunérateurs, par exemple sur le marché européen?

- S'imagine-t-on vraiment contrer le mouvement de «désépargne» qui se manifeste depuis deux bonnes années au travers des budgets des ménages par une hausse des taux? Illusion! On sait qu'il faudrait posséder plus de Fr. 100 000.— de montant d'épargne pour que l'augmentation des intérêts servis sur les livrets compense l'augmentation applicable sur un loyer mensuel d'environ Fr. 600.—...

## SAUVER LES PETITES BANQUES?

Toutes ces questions, auxquelles on pourrait ajouter le problème d'une différenciation plus marquée des taux d'intérêt des hypothèques selon le moment de leur conclusion, méritent d'être posées et de recevoir une réponse claire. Jusqu'ici la politique suivie en la matière ne brille pas par sa transparence. A quels intérêts sera donnée finalement la priorité? Ceux des locataires et des consommateurs au détriment de ceux des propriétaires ou des banquiers? Si ces derniers sont favorisés, on dira que l'impératif du développement harmonieux de l'économie générale ne correspond pas forcément à

court terme aux avantages recherchés par le plus grand nombre. A preuve l'évolution des structures du secteur bancaire...

Il est notoire que seules les banques qui financent la majeure partie des crédits hypothécaires (accordés à l'aide des dépôts d'épargne) ont vraiment besoin d'une nouvelle augmentation du taux hypothécaire pour se procurer les moyens voulus pour financer leur activité principale.

En clair, les banques cantonales et régionales et plus encore les établissements spécialisés dans le crédit hypothécaire vivent essentiellement sur la différence entre les intérêts actifs (hypothécaires) et passifs (servis aux épargnants). Les grandes banques qui sont entrées avec un certain fracas dans le marché hypothécaire dans lequel leur part a doublé entre 1970 et 1979 (cf. tableau ci-contre) peuvent financer cette activité nouvelle à l'aide des rendements particulièrement intéressants que rapportent leurs affaires sur le marché monétaire, sur le marché financier international et dans le commerce de métaux précieux.

## PLACEMENTS HYPOTHÉCAIRES PAR CATÉGORIE DE BANQUES

*Ci-dessous, un tableau, publié par la SBS («Le Mois», 1/1981) et qui résume l'importance des placements hypothécaires (y compris avances et prêts*

Au total, derrière le débat immédiat sur une nouvelle hausse du taux hypothécaire se profile la question de l'opportunité de maintenir les structures du secteur bancaire.

Tout est de savoir si les locataires ont avantage à long terme à favoriser le processus de concentration dans le secteur bancaire ou s'ils doivent payer dans l'immédiat le prix du maintien de quelque 550 établissements bancaires dont 220 banques régionales et caisses d'épargne et deux chaînes de caisses Raiffeisen comptant ensemble plus de 1200 agences locales. C'est, on le voit, le même problème que celui des consommateurs face à la multiplication des supermarchés et à la disparition des petits détaillants.

Le maintien des structures est traditionnellement une revendication conservatrice. Avec l'essor de l'écologie et du «small is beautiful» la volonté de maintenir peut-elle devenir paradoxalement celle de progresser?

*garantis par hypothèques) par catégorie de banques.*

Groupe	1970		1979			
	en mrd de fr.	en % du total des placements hypothécaires	en % de la somme du bilan	en mrd de fr.	en % du total des placements hypothécaires	en % de la somme du bilan
Banques cantonales	26,8	49,9	56,4	50,1	40,4	53,4
Grandes banques	8,2	15,3	8,7	38,4	31,0	18,1
Banques régionales et caisses d'épargne	15,4	28,7	56,4	24,7	19,9	57,6
Caisses de crédit mutuel et caisses Raiffeisen	2,9	5,4	59,2	7,0	5,6	57,4
Autres banques	0,4	0,7	1,8	3,8	3,1	6,6
Total	53,7	100,0	27,3	124,0	100,0	29,6

Source: Les banques suisses en 1979, Banque nationale suisse

## Rendez-vous au troisième tour

Ah, les excitants exercices de caisse à sable politique qu'aura permis le dernier week-end d'élections partielles au Conseil d'Etat vaudois! A l'heure où nous écrivons ces quelques lignes, les décisions des états-majors ne sont pas encore connues; mais dans tous les petits cercles généralement bien informés et encore touchés par la grâce de la «grande politique», on répète fièvreusement les cas de figure imaginables, petites et grandes manœuvres «à blanc», le plus souvent organisées sous l'étendard de l'entente des droites, mais aussi en bataillons distincts, radicaux et libéraux, dizaines de milliers de votes agités en tous sens, confisqués, échangés, panachés, manipulés jusqu'à reddition des stratèges.

Pour ces petits jeux-là, quelle bénédiction qu'un ballottage général, quel luxe que cette première consultation populaire qui permet de prendre la température de l'opinion (ou du moins de la faible portion de l'électorat qui daigne s'intéresser à l'opération, le week-end passé tout juste un petit quart des électrices et électeurs) avant d'en venir aux choses sérieuses deux semaines plus tard!

Sursis donc pour le parti radical qui n'a pas encore perdu la partie, même si le titre en lettres géantes barrant l'édition du lundi de «24 Heures», «Vaud: défaite radicale», laissera des traces. De la même façon, rien n'est encore gagné pour le parti libéral qui pourtant se retrouve en position de force pour envisager une éventuelle liste commune de l'entente des droites. Et enfin le parti socialiste n'a pas non plus tenu encore son pari de conserver le siège du sortant André Gavillet, alors même que son candidat — résultat prometteur — arrive en tête et semble avoir fait le plein des votes de la gauche, en tenant compte à la fois de la faible participation et des apports démocrates-chrétiens et du PAI, laissés pour compte de l'entente bourgeoise et directement menacés par la grande bouffe libérale.

Cela dit, il faudra tout de même se souvenir de ce premier tour. Peut-être davantage pour la campagne électorale qui a précédé que pour les résultats du scrutin. Au fil des semaines, un climat s'est précisé, dans le sillage du «dynamisme» libéral: fric et marketing, le candidat est lancé comme un produit de lessive. Témoignages personnalisés à l'appui: mon candidat lave plus blanc, et c'est moi qui vous le dit, avec ma bonne tête de convaincu qui sait ce qu'il dit mais qui cache soigneusement son appartenance partisane. Peu ou pas d'argumentation, et du reste peu importe, c'est le choc qui compte, pour quelques instants. C'est ainsi qu'on fait dire à M<sup>me</sup> la députée Narbel, avec un bon sourire, son admiration pour le candidat libéral, «homme de décision», et qui l'a montré au chapitre de la réforme scolaire — or voici précisément que lors du dernier débat au Grand Conseil sur ce sujet, l'«homme de décision», après s'être en effet illustré par quelques interventions fermement électoralistes, a jugé plus prudent de s'éclipser lors du vote final. C'est ainsi que reviennent sous la signature en image de fort honnêtes gens ces protestations bon teint et déjà à la mode contre l'emprise de l'Etat; des voix facilement gagnées pour des libéraux qui faisaient campagne il y a à peine trois ans sous le signe du «gouvernement fort dont le pays a besoin».

Mais qu'importent les supercheries, si les ventes (les votes) suivent. L'industrie s'est progressivement résignée à indiquer ce que recouvre exactement ses étiquettes, pas de danger de ce côté-là pour les partis quels qu'ils soient. Le «créneau» était à prendre, comme on dit: le candidat Baehler vendu sur sa bonne mine et deux ou trois slogans, pourquoi cela ne marcherait-il pas? La mère Denis travaille pour lui.

EN 1982

Pour le reste, rendez-vous est pris, d'ores et déjà, et quelle que soit l'issue du scrutin du 29 mars après les tractations en cours, rendez-vous est pris donc pour le troisième tour, celui des élections pour le renouvellement complet du Conseil d'Etat l'année prochaine.

Les ambitions libérales sont affirmées, siège ou pas siège. A force de contagion et de surenchère droitière, le centre radical s'est dépeuplé, les petits partisans de l'«entente» bourgeoise savent ce qui les attend, comme la gauche du reste, dont on doute qu'elle puisse continuer à faire front à ce rythme (les Vaudois entrent somme toute en période d'élections continues, des municipales aux cantonales, pour plus de deux ans) et, il faut le dire, tout bonnement sur le plan financier.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

## Angoisses pétrolières

Lisez-vous les périodiques?

Par exemple *Le Mois économique et financier*, édité par la Société de Banque Suisse?

Dans le numéro de février, j'ai été retenu par un article du chef de la Division économique de la Société de Banque Suisse, Aloys Schwieter, intitulé: «Les chances de la crise».

Entre autres par les lignes suivantes:

«Conséquences de la hausse du prix du pétrole.

»(...) Premièrement: il ne fait aucun doute que le second choc pétrolier a entraîné en 1973-74 une baisse du revenu réel, qui ne pourra pas être compensée par une augmentation des salaires. Dans un premier temps, les ménages ont pu compenser cette baisse de revenu en épargnant moins...»

Question: Vous épargnez beaucoup, bon an, mal an?

«(...) L'adaptation «réelle» au niveau de la consommation, c'est-à-dire la restructuration du budget des dépenses (suppression d'une dépense au profit d'une autre), interviendra dans un deuxième temps et entraînera, en 1981, un recul de la demande globale ou du moins un ralentissement de

la croissance en Suisse et dans les Etats voisins.  
 »A l'échelle mondiale, le transfert du pouvoir d'achat qui s'opérera entre les pays importateurs et les pays exportateurs de pétrole devrait dépasser 200 milliards de dollars en 1980-81.»

Parenthèse pleine de promesses:

«(Les problèmes résultant de ce transfert des revenus sont traités dans l'article de R. Böni et W. Fautz qui craignent que cette perte de croissance n'entraîne *une nouvelle aggravation de la situation, en particulier sur le marché de l'emploi.*)»

C'est moi qui souligne les derniers mots! En clair: le chômage va augmenter!

Deuxièmement: à court terme, le renchérissement du pétrole entraînera inévitablement une perte de revenu en termes réels en raison même de l'étroussée des conditions monétaires...

Alors moi, qui peu porté à la contestation, suis scrupuleusement les incitations des responsables, lesquels dans tous les pays occidentaux encouragent à dépenser le plus d'essence possible, en laissant vendre des autos, qui dans leur grande majorité ont la particularité de pouvoir rouler à 140-150 km/h., alors que la vitesse est partout limitée à 130 km/h maximum (sur les autoroutes!), que vais-je devenir?

Mais peut-être ne vous intéressez-vous pas aux problèmes économiques et financiers, vous disant que sans aucun doute, l'Etat va procéder à de substantielles réductions de ses dépenses, par exemple dans le domaine de l'armement!

Dans ce cas, je ne saurais trop vous recommander la lecture d'un autre mensuel, que j'ai vu proposer dans un magasin de la rue Centrale, à Lausanne: *A journal of F. M.* (le mensuel illustré est en anglais) *The magazine of female masturbation* (je ne traduis pas). *Learn what women do alone!*

Vous me direz que le sujet est bien particulier. Mais vous pouvez également vous procurer des mensuels — illustrés — consacrés à la flagellation...

N'en faut-il pas pour tous les goûts? Et les libertés démocratiques n'exigent-elles pas de satisfaire ces goûts?

J. C. *Le Salon est mort, vive le Salon!*



POINT DE VUE

## Pour lire dans son terrier

Tristement austère, souvent ennuyeux, d'ailleurs encombré par un bilinguisme épais que rien ne justifie sinon, peut-être, l'économie, le «Bulletin de la Ligue suisse pour la protection de la nature» est bien plus un bulletin paroissial qu'un organe d'information militant.

Les publications du WWF, en revanche, sont le plus souvent d'une excellente qualité, graphique et informative<sup>1</sup>. Les enfants et les jeunes y trouvent un compte que la LSPN ne sait pas encore leur ouvrir.

Bref, rares, en Suisse romande, sont les périodiques consacrés à la nature et destinés aux jeunes. France et Belgique font mieux...

Émerveillement! «La Hulotte» (adresse utile: Boul't-aux-Bois, 08240 Buzancy (France), 50 FF par an) est un petit mensuel extraordinairement attrayant, techniquement impeccable, joyeux, bourré de dessins et de textes de la meilleure veine, destiné aux jeunes de 8 à 16 ans.

Je ne connais, dans ce domaine, rien de mieux fait. Tous les numéros déjà parus — une cinquantaine — sont encore disponibles.

\* \* \*

Comme je n'ai pas réussi à lire le dernier ouvrage de M. Masnata — j'ai bâché après trois pages — je suis allé écouter une conférence qu'il a donnée récemment à La Chaux-de-Fonds.

Cornemuse! M. Masnata est un universitaire très bien élevé, plein de citations, gentil et bien comme il faut. Il dénonce, à propos de culture et de liberté, quelques abus qu'il impute au capitalisme.

Tant qu'il ne sera pas allé travailler, pendant quelques années, chez Bobst ou ailleurs, M. Masnata restera un gentil universitaire dont les thèses ne peuvent effrayer que les lapins de garenne...

Gil Stauffer

<sup>1</sup> Voir par exemple «Panda Nouvelles» (adresse utile: case postale, 1249 Russin) dont la première livraison de l'année contient un excellent dossier sur le papier recyclé (faites-en vous-mêmes!), établi par une papetière et relieuse professionnelle, M<sup>me</sup> Suzanne Ackerson-Addor (Réd.).

## A SUIVRE

Objection de conscience toujours. Une question impertinente de la rédaction du «Rebrousse-Poil», mensuel «d'action non violente, d'écologie et de contre-information» dont le numéro de mars vient de sortir (trois pages consacrées aux procès d'objecteurs): «Où sont les 4000 objecteurs condamnés depuis 1968? Après avoir connu l'emprisonnement pour rester fidèles à une idée, plus de neuf sur dix ont disparu de la circulation, témoignant ainsi implicitement, souligne encore le «RP», de leur indifférence au problème de l'objection.»

\* \* \*

«Dès sa naissance, le bébé mâle est considéré

comme un futur père et chef de famille, le bébé femelle comme une future mère et ménagère; l'un et l'autre sont évidemment élevés en fonction de ces représentations. La fille recevra de préférence des poupées tandis que l'on offrira des autos (ou des trains si on est écologiste...) aux garçons. Et même s'il arrive que la fille reçoive (ou réclame avec succès) des «jouets pour garçons», on ne trouve pas dans les magasins des panoplies d'infirmiers ou de jardiniers d'enfants.» Quelques vérités bonnes à rappeler, quelques points de repères et quelques-uns parmi les enjeux que recouvre le projet d'article constitutionnel sur l'égalité des droits entre hommes et femmes qui sera soumis au peuple en juin prochain: la petite brochure d'une dizaine de pages qui vient d'être publiée à Lausanne

(«Pour l'égalité des droits entre hommes et femmes» — adresse utile: U. Nordmann, Mézières) fixe efficacement le cadre d'un débat national dans la perspective duquel se multiplient en Suisse romande les premiers signes de mobilisation.

\* \* \*

La Suisse a aussi ses multinationales qui «dégraissent» leurs succursales à l'étranger. Voyez Hoffmann-La Roche qui ferme un institut de recherche de pharmacologie maritime, en activité depuis sept ans en Australie. Motif: restructuration. Les soixante scientifiques qui étaient employés par la société bâloise n'ont eu comme de juste aucune influence sur des centres de décision situés à l'étranger. Pratteln-Sidney, même combat?

\* \* \*

Le retour des «médicales», annonce triomphalement cette semaine «Radio-TV je vois tout». Ah bon, nous saurons donc enfin, grâce au petit écran, tout sur les progrès de la médecine préventive en Suisse, sur les avantages et les inconvénients de la médecine de groupe, sur les expériences novatrices de médecins qui se lancent dans la médecine «douce», sur les aléas de la médecine du travail... Pas du tout, qu'on se rassure, c'est de la fine pointe de la technologie médicale qu'il va s'agir, frissons du bon peuple garantis devant les prouesses des hommes de l'art. La télévision au service du progrès éternel. Ouf.

\* \* \*

Dans le supplément culturel de la «Neue Zürcher Zeitung» du dernier week-end (14/15.3.1981) deux tiers de page consacrés à une traduction du texte «La lampe», publié par Georges Haldas en ouverture de son recueil «Echos d'une vie» (L'Age d'Homme, 1980). Et une page encore tout entière d'analyse de textes de Corinna Bille. Et deux colonnes de présentation du premier tome des «Œuvres complètes» de Jacques Mercanton, «Le Secret de vos Cœurs». Dans ce sens-là, la Sarine est bien peu de chose.